

Compte rendu du Conseil Communautaire du lundi 8 mars 2021 à 18h30

- ❖ en présentiel sur le seul site de la salle de spectacles du Conservatoire de St Clair du Rhône dans le cadre fixé par la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020, et de la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021.
- ❖ Conformément aux règles du confinement, la séance sera fermée au public mais ouverte aux journalistes. La séance sera retransmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien sera diffusé sur www.entre-bievreethone.fr
- ❖ Les règles relatives au lieu de réunion du conseil communautaire, de publicité de la séance, de quorum et procurations sont adaptées au contexte de crise sanitaire. En particulier et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire le quorum est abaissé au tiers des membres en exercice du conseil communautaire présents, chaque conseiller pourra être porteur de deux pouvoirs.

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARD Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme ZABOROWSKI Dorothee
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, M. SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André, M. DARBON Thierry, Mme ALBUS Delphine, M. IMBLOT Jean-Paul, M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	M. PIVOTSKY Pierre
PACT	M. ILTIS Laurent
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
PRIMARETTE	M. MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert, M. PEY René, Mme BONNET Josette, Mme HAINAUD Marie-Christine, M. BOUSSARD Gérard
SABLONS	M. TEIL Laurent, Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier, Mme LECOUTRE Sandrine, M. DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARD Axel

SAINT MAURICE L'EXIL	Mme LIBERO Marie-France, M. CORRADINI Louis, Mme RABIER Christine, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCANE Aïda,
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier, Mme GIRAUD Dominique
SONNAY	M. LHERMET Claude
VERNIOZ	M. REY Jean-Marc
VILLE SOUS ANJOU	M. SATRE Luc

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Yannick PAQUE pouvoir à Mme Béatrice MOULIN-MARTIN, M. Yann FLAMANT pouvoir à M. Kenan SOLMAZ, Mme Annie MONNERY pouvoir à M. Kenan SOLMAZ, M. Marc ROUSVOAL pouvoir à Mme Marie-Christine HAINAUD, Mme Nathalie LINOSSIER pouvoir à Mme Josette BONNET, M. Philippe GENTY pouvoir à M. Louis CORRADINI

ABSENTS : M. Gabriel GIRARD, Mme Véronique ROBERJOT, M. Bernard COUDERT, Mme Zerrin BATARAY, M. Gérard BECT

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

Sylvie DEZARNAUD demande à Isabelle DUGUA de faire l'appel et aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Robert DURANTON expose que la loi du 7 août 2015 a précisé les modalités du débat d'orientation budgétaire (DOB) en renforçant l'information des élus municipaux et communautaires. Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par la présidente sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport d'orientations budgétaires comporte une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce rapport donne lieu à un débat puis est transmis au représentant de l'Etat dans le département. Conformément à l'article L.5211-36 du CGCT, ce rapport sera transmis aux communes de EBER ; il est mis à la disposition du public au siège de EBER et dans les mairies de la communauté de communes.

Robert DURANTON indique que les orientations proposées n'intègrent pas encore les dynamiques financières impulsées par le projet de territoire et sont élaborées, notamment en investissement à partir des coups partis des années antérieures.

Robert DURANTON demande à Serge RAULT de présenter le dossier qui se compose de 4 documents :

- ❖ Le document général constitué des éléments suivants :
 - Dossier fiscalité intégrant des éléments comparatifs avec les territoires voisins
 - Comptes administratifs provisoires 2020 du budget général et des budget annexes avec des données sur la dette communautaire
 - Etat des effectifs du personnel d'EBER avec des données sur le régime indemnitaire
- ❖ La prospective financière de EBER établie par le cabinet KPMG et présentée lors du séminaire du 27 février dernier
- ❖ 1 dossier orientations 2021-2025 du budget rattaché eau potable
- ❖ 1 dossier orientations 2021-2025 du budget rattaché assainissement

A la suite de cette présentation, le conseil communautaire est appelé à engager le débat des orientations budgétaires 2021 au vu de ces divers éléments.

Sébastien COURION fait part de sa réflexion sur le coût croissant de la gestion des déchets et sur la nécessaire recherche d'optimisation des coûts. L'étude à conduire sur l'harmonisation du financement du service devra étudier l'adéquation entre coût et service rendu.

Sylvie DEZARNAUD indique que cette harmonisation devra être faite en 2024 et qu'un gros chantier attend les élus pour atteindre cet objectif.

Robert DURANTON alerte sur les conséquences d'une pression fiscale trop forte sur les ménages et les entreprises.

Serge MERCIER indique être choqué par les attributions de compensations négatives demandées à certaines communes, rapportées au 26 M€ reversés aux communes.

Sylvie DEZARNAUD indique que ces AC négatives représentant 37 000 € sont issues de règles de calcul intégrant le produit de l'ancienne TP et les charges transférées. Seule la CLECT pourrait éventuellement rectifier ce calcul. La CLECT se réunira prochainement suite aux modifications des statuts intervenues fin 2020.

Claude LHERMET indique que 4 ou 5 communes ont été dans ce cas avant l'intégration de la DSC dans l'AC. Le pacte financier, adossé au projet de territoire, pourra aborder cette question.

Gilles VIAL indique que les taxes ménages sont moins dynamiques via le jeu des compensations et dotation de l'Etat.

Yann BERRAULT s'interroge sur le traitement différencié des communes. L'historique est difficile à expliquer à la population.

Robert DURANTON rappelle le calcul et les accords antérieurs de l'AC et des différences historiques entre les deux territoires ex CCPR/ex CCTB.

Sylvie DEZARNAUD pointe l'histoire des territoires et indique qu'il sera nécessaire d'augmenter les ressources du territoire avant d'envisager une nouvelle redistribution des richesses.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- ❖ **Reconnait que le débat sur les orientations budgétaires 2021 s'est tenu dans les conditions réglementaires.**
- ❖ **Expose que ce rapport sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, aux communes de la communauté de communes.**
- ❖ **Expose que ce rapport sera mis à disposition du public au siège de la communauté de communes, dans les mairies de Entre Bièvre et Rhône communauté de communes et mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes**

2 – Economie

2-1/ Convention d'application 2021 à la convention cadre de partenariat pour le développement de l'artisanat

Régis VIALLATTE expose que le conseil communautaire, dans sa délibération n°2020/015 du 22 janvier 2020 a approuvé une convention cadre avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère.

Depuis le 1er janvier 2021 le réseau des CMA Auvergne Rhône-Alpes a fusionné et devient une entité unique la « Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne Rhône-Alpes » avec des antennes dans chaque département. La CMA Isère devient la CMAR ARA Antenne de l'Isère. Cette convention cadre, conclue pour une durée de 3 ans (2020-2022) a pour objet de marquer la convergence des objectifs et la complémentarité des interventions.

Plusieurs axes de travail ont été identifiés ; la mise en œuvre de ces axes se traduit par des actions opérationnelles qui font l'objet d'une convention annuelle d'application avec des fiches-actions structurées.

Le bilan des actions 2020 portant sur les axes 1, 3, 4 et 5 s'établit comme suit :

Axe 1 – Action : Connaître l'artisanat du territoire

Transmission de 2 rapports présentant les statistiques des entreprises et dirigeants sur le territoire Entre Bièvre et Rhône au 31/12/2020 dans les secteurs « Production » et « Alimentation ».

Axe 3 – Action : Ciblage sur le secteur de la production

Réalisation d'une enquête transmission auprès des chefs d'entreprises de 50 ans et + du secteur de la production (107 entreprises). Présentation des résultats lors d'un Webinaire dédié à la Transmission Reprise d'entreprise et Protection sociale du Dirigeant et transmission d'un bilan de l'enquête.

Axe 4 – Action : Informations collectives des porteurs de projets et entreprises artisanales

Réalisation sous format Webinaire d'un Petit Déjeuner « expert » numérique / e-commerce le 17 novembre (12 présents)

Réalisation d'un atelier thématique « Bien préparer son salon » le 10 septembre en partenariat avec Commerce et Savoir Faire (10 entreprises)

– Action : Accompagnements Individuels

Crise COVID (1er confinement) – Prévention des difficultés : 73 contacts dont 44 ont bénéficié d'un accompagnement.

Transmission : 14 contacts (2020-2021 en lien avec l'enquête transmission).

Jeunes Entreprises (non éligible à d'autres dispositifs) : 2.

Divers (juridique, RH, numérique ...).

Axe 5 – Action : Accompagnement des entreprises à l'évolution de leurs flottes de véhicules

Action reportée en 2021 afin d'être en lien avec les actions de la démarche Climat-Air-Energie portée par EBER.

Pour l'année 2021, il est proposé que la convention annuelle d'application se structure autour de 3 fiches-actions :

- **Axe 1 – Action : Connaître l'artisanat du territoire**

Réalisation de portraits sur les secteurs d'activité « Services » et « Bâtiment » afin de compléter ceux faits en 2020.

Montant de 1 350 € dont 945 € à charge de EBER.

- **Axe 4 – Action : Maintien des entreprises et de l'emploi dans les quartiers prioritaires**

Favoriser l'accompagnement de toutes les entreprises artisanales installées sur les QPV du territoire, quelques soient les thématiques. Action inscrite sur le dispositif « Politique de la ville ».

Montant de 9 000 € dont 2 300 € à charge de EBER.

- **– Action : Accompagnements Individuels**

La crise sanitaire et économique COVID-19 fragilise et impacte frontalement les entreprises artisanales. Dans cette période difficile, l'ensemble des collaborateurs de la CMAR ARA Isère se mobilise pour informer, aider les entreprises à prioriser leurs démarches et les orienter sans perdre de temps vers les bons contacts.

Montant de 18 000 € dont 12 600 € à charge de EBER.

- **Axe 5 – Action : Accompagnement des entreprises à l'évolution de leurs flottes de véhicules**

La CMAR ARA Isère apporte une expertise supplémentaire pour ses ressortissants désireux de convertir tout ou partie de leur flotte de véhicules par des véhicules « propres » (réalisation de 5 diagnostics « mobilité »).

Montant de 6 750 € dont 750 € à charge de EBER.

Régis VIALLATTE propose au conseil communautaire de :

- Approuver la convention annuelle d'application 2021 de la convention cadre structurée autour de 3 fiches-actions.
- Approuver la contribution financière de EBER qui serait de :
 - 945 € pour la fiche-action « Connaître l'artisanat du territoire »
 - 12 600 € pour la fiche-action « Accompagnements Individuels »
 - 2 300 € pour la fiche-action « Maintien des entreprises et de l'emploi dans les quartiers prioritaires »
 - 750 € pour la fiche-action « Accompagnement des entreprises à l'évolution de leurs flottes de véhicules »
 Soit un total de 16 595 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- ❖ **Approuve la convention annuelle d'application 2021 de la convention cadre structurée autour de 3 fiches-actions.**
- ❖ **Précise que la contribution financière de EBER sera de :**
 - **945 € pour la fiche-action « Connaître l'artisanat du territoire »**
 - **12 600 € pour la fiche-action « Accompagnements Individuels »**
 - **750 € pour la fiche-action « Accompagnement des entreprises à l'évolution de leurs flottes de véhicules »**
 Soit un total de 14 295 €.

2-2/ Conventions avec Initiative Isère Vallée du Rhône

Régis VIALLATTE expose que le réseau Initiative France accompagne les entreprises dans leur reprise ou création d'activités. Il intervient pour les entreprises qui ont des plans de financements de 15 000 € jusqu'à plus de 350 000 €. Il intervient notamment pour l'attribution de prêts d'honneur visant à renforcer les fonds propres des porteurs de projets, leur permettant ainsi d'accéder aux outils de financements bancaires.

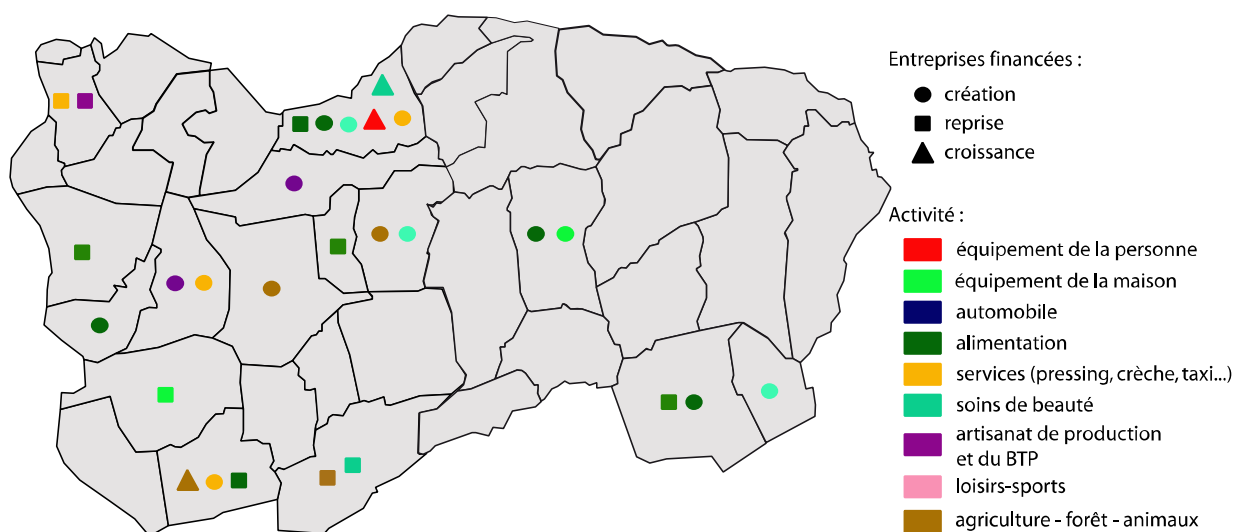
- Depuis 2011, Initiative Isère Vallée du Rhône assure des permanences dans les locaux de la communauté de communes à Saint Maurice l'Exil et Beaurepaire.

Depuis 2019, la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône abonde au fonds de prêt d'honneur d'Initiative Isère Vallée du Rhône dont la durée moyenne de remboursement est de 3 ans.

- Le bilan 2020 est le suivant :

29	projets de création/reprise validés en comité d'agrément
38	prêts d'honneur Initiative Isère Vallée du Rhône accordés
19	comités d'agréments
64	emplois directs créés ou maintenus
266 500 €	de prêts d'honneur Initiative accordés
dont 75 158 €	abondement EBER sur les dossiers accordés (sous réserve du décaissement)

Les activités et les communes concernées par ces projets validés en 2020 sont :



Ces prêts vont de 2 000 € à 30 000 € avec un montant moyen de 7 041 €.

Régis VIALLATTE propose de se prononcer sur :

- La convention de partenariat 2021 qui prévoit une subvention de 0,62 € par habitant soit 42 142,02 € (0,62 € x 67 971 habitants).
Une permanence sera assurée au pôle de Proximité à Beaurepaire 2 jours par mois environ et 15 jours par mois environ à Saint-Maurice-l'Exil, représentant une mise à disposition de locaux et de matériels évaluée au montant de 5 365 €.
- La convention financière 2021 qui prévoit une enveloppe financière de EBER pour abonder le fonds de prêt d'honneur d'Initiative Isère Vallée du Rhône de 80 000 € avec une participation à hauteur de 50% du montant du prêt attribué par Initiative Isère Vallée du Rhône avec un plafond de 8 000 € / projet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- ❖ **Approuve la convention de partenariat 2021 entre Initiative Isère Vallée du Rhône et la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône fixant la contribution financière de EBER à 42 142,02 €, établie sur la base de 0,62 € par habitant.**
- ❖ **Approuve la convention financière 2021 entre Initiative Isère Vallée du Rhône et la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône fixant à 80 000 € l'enveloppe financière de EBER pour abonder le fonds de prêt d'honneur d'Initiative Isère Vallée du Rhône avec une participation à hauteur de 50% du montant du prêt attribué par Initiative Isère Vallée du Rhône et un plafond de 8 000 € / projet.**

2-3/ Soutien à l'économie de proximité

Régis VIALLATTE expose que la communauté de communes, dans le cadre du dispositif commun EBER/Région de soutien au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, apporte un soutien financier pour des projets d'investissement (aménagement, rénovation, équipement) aux entreprises qui en font la demande et dont le projet est éligible aux critères définis par la Région via un règlement d'attribution adopté le 15 et 16 décembre 2016 et modifié le 18 mai 2017, le 29 septembre 2017, le 29 mars 2018, le 20 décembre 2018, le 15 février 2019, le 2 mai 2019, le 28 juin 2019, le 17 septembre 2020, le 16 octobre 2020 et le 22 janvier 2021. La Communauté de Communes s'appuie sur ce règlement pour attribuer sa subvention et n'a donc pas défini de critères supplémentaires.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur l'attribution des 2 subventions suivantes :

PORTEUR DE PROJET	EI MARY NELLY – Madame Nelly EYNARD-MARY (HAIR SCULT) – 60 Rue de la Varèze 38150 ASSIEU (siège social)
SIRET ETABLISSEMENT CONCERNE PAR LE PROJET	513 566 380 00038
DESCRIPTION DU PROJET	Gérante d'un salon de coiffure mixte dans le centre-bourg de la commune d'Assieu depuis 2009, Mme Eynard-Mary souhaite développer son activité en ouvrant un second salon (mixte et barbier) sur la commune voisine de Vernioz. Aménagé dans un local neuf de 62 m ² (dont 6 m ² de réserve), ce salon sera situé dans le centre-bourg à proximité d'autres commerces (fleuriste, tabac-presse). Afin de démarrer son activité et d'ouvrir ce magasin, ce local nécessite des travaux d'aménagement, l'acquisition de matériel et de mobilier spécifiques et la création-pose d'enseignes. L'exploitation de ce second salon se fera via l'embauche d'une salariée responsable. Ce projet a bénéficié du soutien de Initiative Isère Vallée du Rhône.
MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES	22 682 €
TAUX DE SUBVENTION DE EBER	10%
MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE PAR EBER	2 268 €
PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET	Région Auvergne - Rhône-Alpes : 4 536 € (16%) EBER : 2 268 € (8%) Prêts et Emprunt : 21 771 € (76%)

PORTEUR DE PROJET	SARL CHRISTABELLE – Mesdames Christelle BRUCHON et Isabelle VILLARD (Entre 2 Sources) – 53 Rue de la République 38270 BEAUREPAIRE
SIRET ETABLISSEMENT CONCERNE PAR LE PROJET	887 835 742 00016
DESCRIPTION DU PROJET	<p>En plein cœur du centre-ville de Beaurepaire, dans un bâtiment patrimonial, Mmes Bruchon et Villard souhaitent créer un commerce dédié à la santé, au bien-être et à la vente de produits alimentaires et non-alimentaires naturels et biologiques. Ce local commercial de 150 m² se composera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un espace boutique de 100 m² en rez-de-chaussée avec vente de produits biologiques (épicerie salée et sucrée, boissons, rayon vrac, cosmétiques et hygiène), produits diététiques et compléments alimentaires, herboristerie, produits zéro déchet et enfin produits bien-être (matériel yoga, livres, encens, bougies, etc.). - d'un espace bien-être d'environ 50 m² à l'étage pour des prestations/soins/animations et ateliers en individuel ou collectif. <p>.Afin de démarrer leur activité et d'ouvrir leur magasin, ce local nécessite l'acquisition de matériel et de mobilier spécifiques et de l'investissement dans sa sécurisation (sécurité incendie, rideau métallique...).</p> <p>Le fonds fera travailler les deux co-gérantes. Ce projet a bénéficié du soutien de Initiative Isère Vallée du Rhône.</p>
MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES	11 421 €
TAUX DE SUBVENTION DE EBER	10%
MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE PAR EBER	1 142 €
PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET	Région Auvergne - Rhône-Alpes : 2 284 € (5%) EBER : 1 142 € (3%) Prêt, Emprunt et Apport entreprise : 39 778 € (92%)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres moins une abstention (Y BERHAULT), approuve l'attribution d'une subvention de 2 268 € à la EI MARY NELLY et l'attribution d'une subvention de 1 142 € à la SARL CHRISTABELLE.

2-4/ Fonds de solidarité EBER

Régis VIALLATTE expose que par délibération n°2020/255 du 23 novembre 2020, le conseil communautaire, dans le cadre du fonds de solidarité EBER mis en place pour venir en aide aux entreprises touchées par la crise de la COVID 19, a décidé l'attribution d'une subvention individuelle de 1 000 € à 84 entreprises éligibles à ce dispositif. 102 dossiers ont été déposés avant la date limite du 1^{er} octobre 2020.

L'entreprise Denise GARANCHON, identifiée comme activité ambulante, a été écartée de ce fait de ce dispositif. Après complément d'information et vérification sur place, il a été constaté l'implantation de ce commerce de détail et biens d'occasion au 17 place Paul Morand au Péage de Roussillon. Cet établissement est donc éligible au fonds de solidarité EBER. Régis VIALLATTE propose au conseil communautaire d'attribuer la subvention de 1 000 € à l'entreprise GARANCHON Denise – MATHOULIN.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, approuve l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'entreprise Denise GARANCHON, sous réserve de non fermeture, vente, liquidation de l'entreprise avant le 1er octobre 2020.

2-5/Agriculture : appel à projets 2020-2021 du programme national pour l'alimentation

Robert DURANTON expose que la Communauté de Communes va lancer en 2021 l'élaboration de sa Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT). A travers cette stratégie, EBER souhaite être en capacité de disposer d'un véritable levier pour l'économie agricole, complémentaire aux dispositifs Région et Département. L'élaboration de cette stratégie se structurera en 3 temps :

- élaboration d'un diagnostic permettant de faire ressortir les forces et faiblesses de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire,
- élaboration d'actions dès le lancement du diagnostic permettant de fédérer les acteurs à partir des partenariats existants,
- élaboration d'une stratégie à proprement parlé comprenant les enjeux et le programme d'actions.

Cette stratégie mobilisera des partenaires extérieurs (Département, Chambre d'Agriculture, Pôle Agroalimentaire, agriculteurs...) ainsi que des moyens humains en interne, déjà mobilisés ou à mobiliser : Economie (262 jours), Tourisme (14 jours), Environnement (37 jours), Eau (20 jours), Communication soit 333 jours sur 3 ans.

Afin d'assister la collectivité dans l'élaboration de ces documents, une assistance technique se matérialisera notamment par :

- un accompagnement dans la rédaction de la stratégie agricole et alimentaire,
- une animation visant la mobilisation et la coordination des acteurs.

La durée d'élaboration de la SAAT sera de 24 mois.

Le programme d'actions de la SAAT couvrira une période de 3 ans (2022-2024)

Cette stratégie s'inscrit dans les schémas et programmes portés par EBER comme le Schéma de Développement Economique, le Plan Local de Santé ou la Démarche Climat Air Energie Territoriale. A ce titre, elle va bénéficier d'une aide financière via l'enveloppe TEPOS du territoire.

En complément, il est proposé qu'EBER candidate à l'Appel A Projets 2020-2021 du Programme National pour l'Alimentation - Volet 1 : soutien à l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT). Il est organisé conjointement par les ministères des solidarités et de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation et par l'Agence de la transition écologique.

Le programme national pour l'alimentation fait suite aux États généraux de l'alimentation (EGA) et à la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, dite « loi EGAlim », qui a introduit de nouvelles orientations concernant notamment l'approvisionnement de la restauration collective, la réduction du gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire. Il décline les nouvelles priorités de la politique de l'alimentation et les actions à mettre en œuvre dans ce nouveau cadre.

Cette nouvelle édition de l'appel à projets comporte deux volets :

- Volet 1 : l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux ;
- Volet 2 - essaimage/innovation :

Le volet 1 de cet AAP vise à soutenir l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT), tels que définis aux articles L1 et L111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime. Un PAT est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné. Il répond aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et revêt une dimension économique, environnemental et sociale.

Une sélection à cet AAP permet de bénéficier d'une subvention maximale de 100 000 euros (70 % du budget total du projet) et pour une durée maximale de 36 mois.

Pour être éligible à l'appel à projet, le représentant de la structure porteuse du projet et signataire du dossier de candidature demande la reconnaissance du PAT au niveau 1, s'engage à :

- réaliser le projet présenté en vue d'obtenir dans les 3 ans la reconnaissance en tant que Projet Alimentaire Territorial au niveau 2 ;
 - respecter le règlement d'usage de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture », mention « Niveau 1 » ;
 - convier la DRAAF/DAAF et les autres financeurs aux réunions du comité de pilotage du PAT ;
 - informer la DRAAF/DAAF et les autres financeurs de toute modification des informations fournies dans le présent formulaire et le dossier joint, en particulier de tout changement lié à la structure porteuse du projet, aux partenaires engagés, au territoire concerné et aux actions engagées ;
- et accepte de :
- partager, dans le cadre du réseau national des projets alimentaires territoriaux (RnPAT) et des réseaux régionaux, les retours d'expériences de cette démarche utiles aux autres projets ;
 - autoriser l'utilisation des informations transmises pour publication sur les sites du MAA et des DRAAF/DAAF.

La clôture des candidatures est fixée au 15 janvier (session 1) et au 15 avril (session 2). EBER a sollicité les partenaires actuels et futurs de la stratégie et a obtenu une vingtaine de courriers de soutien à cette candidature.

Budget Prévisionnel pour l'élaboration de la Stratégie Agricole et Alimentaire du Territoire (2021-2023) :

Dépenses	Montants TTC	Financeurs		
		EBER	AAP PNA 2020-2021	TEPOS (ADEME/Région)
AMO SAAT	96 000 €	23 800 €	67 200 €	5 000 €
Moyens humains internes	82 722 €	82 722 €	0€	0 €
Total	178 722 €	106 522 €	67 200 €	5 000 €

Dans ce cadre, Robert DURANTON propose au conseil communautaire de :

- Approuver la candidature de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône à l'AAP 2020-2021 du Programme National pour l'Alimentation - Volet 1 : soutien à l'émergence de nouveaux PAT dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie agricole et alimentaire territoriale.
- Approuver son plan de financement et sa durée.
- Approuver la sollicitation d'une demande de subvention de 67 200 € TTC dans le cadre de l'AAP 2020-2021 du Programme National pour l'Alimentation - Volet 1 : soutien à l'émergence de nouveaux PAT.
- Approuver la demande de reconnaissance du PAT au niveau 1
- Approuver les prérequis et critères d'éligibilité du projet mentionnés dans le dossier de candidature.

Béatrice MOULIN MARTIN s'interroge sur les moyens internes dédiés à ce suivi étant donné le faible effectif du service Economie.

Robert DURANTON indique que les moyens sont mobilisés sur trois ans et que les agents existants (agriculture) pourront répondre à ces missions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- ❖ **Approuve la candidature de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône à l'AAP 2020-2021 du Programme National pour l'Alimentation - Volet 1 : soutien à l'émergence de nouveaux PAT dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie agricole et alimentaire territoriale.**
- ❖ **Approuve son plan de financement et sa durée.**
- ❖ **Approuve la demande de subvention de 67 200 € TTC dans le cadre de l'AAP 2020-2021 du Programme National pour l'Alimentation - Volet 1 : soutien à l'émergence de nouveaux PAT.**
- ❖ **Approuve la demande de reconnaissance du PAT au niveau 1.**
- ❖ **Approuve les prérequis et critères d'éligibilité du projet mentionnés dans le dossier de candidature.**

2-6/ ZAC Inspira : Convention participation constructeur : délégation de signature

Gilles VIAL expose que le projet de convention de participation au coût des équipements de la ZAC de la zone industrialo-portuaire Salaise/Sablons, dénommée ZAC INSPIRA lie la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et la société ayant pour projet d'édifier une construction sur un terrain n'ayant pas fait l'objet d'une cession, location ou cession d'usage consentie par l'aménageur de la zone.

Suite au renouvellement de l'exécutif de la Communauté de Communes, Gilles VIAL propose de compléter la délégation de signature à Madame la Présidente et appelle le conseil communautaire à compléter sa délibération n°2020/141 du 30 juillet 2020 en autorisant Madame la Présidente de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à intervenir par délégation à la signature des conventions de participation des constructeurs au coût des équipements publics de la ZAC « zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons » dite INSPIRA prévues à l'article L311-4 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide de compléter sa délibération n°2020/141 du 30 juillet 2020 en autorisant Madame la Présidente de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à intervenir par délégation à la signature des conventions de participation des constructeurs au coût des équipements publics de la ZAC « zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons » dite INSPIRA prévues à l'article L311-4 du code de l'urbanisme.

2-7/ Adhésion à Tennerdis

Axel MONTEYREMARDE expose que Technologies Énergies Nouvelles, Énergies Renouvelables, Rhône-Alpes, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie (Tenerrdis) est un pôle de compétitivité inauguré en 2005 et basé à Grenoble. Les pôles de compétitivité ont pour mission de développer le dynamisme économique régional et la compétitivité internationale, grâce à des actions coopératives soutenues par l'Etat et les collectivités territoriales.

La mission du pôle Tenerrdis est de favoriser la croissance d'activité durable et la création d'emplois pérennes dans les filières des nouvelles technologies de l'énergie (Solaire, Hydroélectricité, Biomasse et biogaz, Éolien, Hydrogène énergie), en cohérence avec les enjeux de la transition énergétique et en mobilisant l'ensemble des ressources (industrielles, institutionnelles, académiques et scientifiques).

- Le pôle de compétitivité Tenerrdis est une association de type Loi 1901 rassemblant des membres répartis en 5 collèges :

- grandes entreprises,
- PME,
- centres de compétences,
- collectivités territoriales
- associations/autres organismes.

En 2019, Tenerrdis comptait 229 membres (dont 58% de PME, TPE et startups) dont 41 nouveaux adhérents cette année-là.

- La gouvernance est assurée par :

- un Conseil d'administration constitué de représentants de chacun de ces collèges.

Il décide des orientations stratégiques et budgétaires du pôle.

- Un Bureau, constitué de 8 membres issus du Conseil.

Il permet quant à lui d'assurer le suivi des décisions.

M. Julien Français (Directeur Général CNR) est Président de Tenerrdis.

- Tenerrdis permet de bénéficier des compétences d'une équipe d'experts avec une offre de services structurée autour de 4 axes :

- Le réseau,
- L'innovation,
- La croissance,
- L'international,

- Tenerrdis s'appuie sur son équipe d'animation de 15 personnes pour la mise en œuvre de la stratégie du pôle ainsi que son fonctionnement quotidien.

Mme Elisabeth Logeais en est la Déléguée Générale.

Les animateurs de programmes, qui contribuent à l'animation technologique des filières, de même que les experts mobilisés pour l'expertise des projets, sont issus du monde de l'industrie, de la recherche et de la formation. Ils sont au nombre de 26.

Tenerrdis a accompagné et labellisé 744, et financé 314, projets de R&D et démonstrateurs pour un budget total de 1,8 milliards d'euros.

- Dans le cadre du projet de la station-service multiénergie et du PCAET, le conseil communautaire de l'ex CCPR avait décidé son adhésion au pôle Tennerdis par délibération du 7 mars 2018 renouvelée par délibération du conseil communautaire EBER du 10 avril 2019.

L'adhésion annuelle à Tennerdis pour les communautés de communes s'élève à 5 000 € HT.

Axel MONTEYREMAR propose d'approuver l'adhésion de la communauté de communes EBER au pôle de compétitivité Tennerdis au titre de l'année 2021.

Luc SATRE approuve la démarche et souligne l'importance de faire partie de ce réseau.

L'accompagnement délivré est intéressant et propose qu'EBER s'engage au conseil d'administration.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide de valider l'adhésion au pôle de compétitivité Tennerdis au titre de l'année 2021 et d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6281 du budget 2021,

3 – Politique de la ville : subventions EBER

André MONDANGE expose que le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur les propositions de participations financières EBER communauté de communes portant sur plusieurs projets relevant du dispositif « politique de la ville » dans le cadre de la programmation annuelle 2021 :

Thématique	Structure	Projet	Objectifs de l'action	Subvention
Cohésion sociale	APMV	A la bonne franquette	Favoriser le mieux-vivre ensemble Travailler sur la place de chacun au sein de la communauté. Accompagner les jeunes et les femmes sur les problématiques santé et l'équilibre alimentaire	1 000 €
Cohésion sociale	Centre social du Roussillonnais	Accompagnement à la scolarité parents/enfants et jeunes	Permettre aux enfants et aux jeunes d'avoir un espace de travail adapté aux apprentissages avec un adulte référent Proposer aux collégiens et lycéens un accompagnement dans leur scolarité Accompagner et soutenir les parents dans la scolarité de leurs enfants	2 000 €
Cohésion sociale	Centre social du Roussillonnais	Ateliers de socialisation et d'apprentissage du français	"Mieux maîtriser la langue française et les savoirs de base pour devenir autonome dans sa vie familiale, sociale et professionnelle	2 000 €
Cohésion sociale	Centre social du Roussillonnais	"Tissage de liens »	Favoriser le vivre-ensemble et la cohésion sociale Créer des temps conviviaux en pieds d'immeubles et sur les espaces publics à proximité des quartiers Favoriser les échanges entre voisins, la mixité sociale et intergénérationnelle	3 000 €
Cohésion sociale	Groupe SOS Solidarités	Ateliers socio linguistiques	Favoriser l'intégration sociale des personnes grâce à une meilleure maîtrise de la langue française Favoriser l'autonomie dans les activités quotidiennes Favoriser la connaissance de leur environnement social Acquérir les codes sociaux et les principes des valeurs de la République	1 000 €

Thématique	Structure	Projet	Objectifs de l'action	Subvention
Cohésion sociale	Centre social du Roussillonnais	Espace libre numérique et accompagnement au numérique	Favoriser l'accès au numérique Garantir l'accompagnement des personnes et développer leur autonomie dace aux démarches administratives Favoriser l'accès aux droits des personnes	1 000 €
Cohésion sociale	Rhodia club omnisports	PASS SPORTS	"Favoriser l'accès aux pratiques sportives et de loisirs Faire découvrir et pratiquer différents sports et faciliter l'adhésion en club	3 000 €
Cohésion sociale	Ville de Péage de Roussillon	Alors on danse	Accompagner un groupe de jeunes et des parents à s'engager pour participer à des actions culturelle Se produire devant un public Découvrir d'autres habitants de l'interco	1 000 €
Cohésion sociale	Ville de Péage de Roussillon	Lecture et compagnie	Favoriser une meilleure maîtrise de la langue française, et notamment la lecture, auprès des enfants, adolescents et leurs parents Développer le plaisir de lire	3 000 €
Cohésion sociale	Ville de Péage de Roussillon	Coup de pouces dans tes apprentissages	Favoriser la réussite éducative et scolaire des jeunes Accompagner les élèves dans l'acquisition de savoirs et de méthodes de travail pour une meilleure autonomie Favoriser la rencontre avec les familles et les accompagner dans leur fonction parentale	1 000 €
Cohésion sociale	Ville de Péage de Roussillon	Garde le cap !	Accompagner des jeunes n'arrivant pas à se saisir du droit commun, en échec scolaire, en difficulté de choix d'orientation, ayant des problématiques de comportement, pour redonner sens à leur scolarité et soutenir les familles.	2 000 €
Cohésion sociale	Ville de Roussillon	Oser dire non	Développer des actions d'information et de prévention des conduites à risques auprès des jeunes Favoriser l'autonomie et la citoyenneté	1 000 €
Cohésion sociale	PIMMS de l'Isère	Bus itinérant France Services	Garantir la présence du service public sur l'ensemble du territoire et faciliter l'accès des citoyens à des services de qualité	2 500 € (pour mémoire – subvention votée le 25/01/2021)

Thématique	Structure	Projet	Objectifs de l'action	Subvention
Economie Emploi	Alpes Isère Habitat	Travaux à la relocation	Participer à l'accès à l'emploi et à l'insertion des jeunes Diminuer la vacance sur un logement ciblé dans un quartier prioritaire en le rendant plus attractif. Diminuer le taux de rotation en mettant en location un logement en bon état	2 500 €
Economie Emploi	CMA 38	Maintien des entreprises et des emplois en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV)	Favoriser l'accompagnement de toutes les entreprises artisanales installées sur les QPV	2 300 €
Economie Emploi	Groupe SOS Solidarités	Ateliers socio linguistiques à visée professionnelle	Acquérir les prérequis linguistiques nécessaires pour entrer dans les dispositifs d'accès à l'emploi Inscrire les personnes dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	1 500 €
TOTAL				29 800 €

André MONDANGE explique qu'il est également proposé au conseil communautaire d'apporter un soutien financier à deux actions en lien avec la politique de la ville :

- ❖ Le Programme de Réussite Educative (PRE), pour le public qui ne réside pas sur les communes ayant des quartiers prioritaires.
Par délibération n°2018/110 du 4 juillet 2018, l'ex CCPR avait approuvé une convention de partenariat avec Centre communal d'Action Sociale du Péage de Roussillon pour permettre aux enfants ne vivant pas sur les communes de Roussillon et Péage de Roussillon de bénéficier du dispositif d'accompagnement. Le PRE apporte un suivi individualisé à des enfants âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement. Une subvention de 7 000 € est proposée, en complémentarité des financements de l'Etat qui alloue 31 000 € et de la Caf qui octroie 5 000 € pour la prise en charge des enfants habitant les quartiers.
- ❖ Le poste adulte relais pour l'animation des conseils citoyens et la médiation sociale porté par le Centre Social du Roussillonnais.
Ce poste s'inscrit dans la continuité de celui qui était porté par la Communauté de communes du Pays Roussillonnais sur la période 2016-2019. L'agent qui était employé par la CCPR poursuit ses missions au centre social pour une durée de 3 ans. Afin d'affirmer le partenariat entre le centre social du roussillonnais et EBER, une convention triennale de partenariat a été approuvée en conseil communautaire d'EBER le 27 mars 2019.
Une subvention de 7 400 € est proposée au titre de l'année 2021 conformément aux engagements conventionnels.

André MONDANGE propose d'approuver le vote des subventions présentées ci-dessus.

Claude LHERMET est choqué par la présentation des subventions qui ne fait pas état du coût global de chaque action et de leur plan de financement.

André MONDANGE précise que le plan de financement global est indiqué page 16 et précise les engagements de l'Etat.

Claude LHERMET s'interroge sur le fait de verser une subvention à Isère habitat alors que cette structure bénéficie par ailleurs d'une exonération de foncier bâti.

André MONDANGE indique que ce ne sont pas les mêmes actions qui sont financées.

Christelle GRANGEOT indique que ce sont des financements complémentaires qui renforcent l'intervention d'acteurs sur ces quartiers.

Sylvie DEZARNAUD indique que sera porté au compte rendu des tableaux plus complets (voir annexés en fin de document).

Le Conseil Communautaire, par 58 voix pour, 3 abstentions (M CROS, C LHERMET, R COULAUD):

- ❖ **Approuve le vote des subventions suivantes qui seront financées par les crédits du compte 65734 du BP 2021 :**
 - Commune du Péage de Roussillon : 7 000 €
 - Commune de Roussillon : 1 000 €
- ❖ **Approuve le vote des subventions suivantes qui seront financées par les crédits du compte 657362 du BP 2021 :**
 - CCAS du Péage de Roussillon : 7 000 €
- ❖ **Approuve le vote des subventions suivantes qui seront financées par les crédits du compte 65738 du BP 2021 :**
 - Chambre des métiers de l'Isère : 2 300 €
- ❖ **Approuve le vote des subventions suivantes qui seront financées par les crédits du compte 6574 du BP 2021 :**
 - APMV - Sauvegarde Isère : 1 000 €
 - Groupe SOS Solidarités : 2 500 €
 - Alpes Isère Habitat (ex OPAC 38) : 2 500 €
 - Centre Social du Roussillonnais : 15 400 €
 - Rhodia Club omnisports : 3 000 €

4 – Dispositif Ville-Vie-Vacances : subventions EBER

La communauté de communes attribue annuellement des subventions dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances. Une cellule locale, composée des services de l'Etat, des Vice-Présidents d'EBER à l'enfance jeunesse et à la politique de la ville, s'est tenue le 21 janvier pour examiner les propositions des porteurs de projets pour les vacances scolaires de l'année 2021 (hiver, printemps, été et Toussaint). Il s'agit de projets consistant soit à faire partir les jeunes sur des lieux de vacances, soit à leur faire découvrir de nouvelles activités sur le territoire. L'Etat participe également au financement des actions.

Les propositions de participations financières de EBER sont les suivantes :

Structure	Action	Objectifs de l'action	Dates	Coût de l'action (hors contributions volontaires)	EBER
Centre social du Roussillonnais	Séjour neige	Permettre aux jeunes de changer d'environnement Consolider et développer le vivre ensemble Favoriser l'autonomie des jeunes Mixer les publics et créer des temps de rencontre et de partage entre des jeunes d'univers différents	6 au 10 février	16 594 €	1 000 €
Centre social du Roussillonnais	Séjours été 2021 11-14 ans et 15-17 ans	Permettre aux jeunes de changer d'environnement Consolider et développer le vivre ensemble Favoriser l'autonomie des jeunes	19 au 23 juillet	18 201 €	1 000 €
Ville du Péage de Roussillon	Séjour bougenvélo	Permettre à un groupe de jeunes de participer à un nouveau genre de séjour hors de leur bassin de vie Favoriser le dépassement de soi en pratiquant une activité sportive quotidienne dans un cadre sécurisant Développer la mobilité des jeunes et favoriser la co-construction des itinéraires	19 au 23 juillet	5 698 €	500 €
Centre social du Roussillonnais	Séjour 12-17 ans à Saint Pierre de Bœuf	Permettre aux jeunes de changer d'environnement Ouvrir des espaces de dialogue	19 au 21 juillet	4 862 €	1 500 €

Structure	Action	Objectifs de l'action	Dates	Coût de l'action (hors contributions volontaires)	EBER
Ville du Péage de Roussillon	Réalisation d'une fresque	Permettre aux jeunes d'être acteur d'un projet de réaménagement du quartier Accompagner les jeunes à la conception et la réalisation d'une création artistique Redynamiser la vie du quartier	8 au 31 juillet	7 246 €	1 000 €
Ville du Péage de Roussillon	Festival au bonheur des mêmes	Encourager la mobilité Favoriser l'accès à la culture et rendre les jeunes acteurs Découvrir un nouvel environnement	23 au 27 août	5 005 €	1 500 €
Ville du Péage de Roussillon	Ado août	Proposer des activités ludiques et pédagogiques Animer les quartiers de la commune Permettre aux jeunes de connaître les agents du service jeunesse Développer le lien social avec les familles du territoire Participer au maintien de la tranquillité publique	1er au 31 août	16 745 €	1 000 €
Centre social du Roussillonnais	Nuitées apprenantes automne 2021	Lutter contre le décrochage scolaire Offrir la possibilité aux jeunes de sortir de leur quartier, de s'ouvrir aux autres et de s'accorder une pause	2 au 3 novembre	6 189 €	1 600 €
				80 540 €	9 100 €

Claude LHERMET fait la même remarque que précédemment sur le manque d'information porté au document.

- Le conseil communautaire est appelé à :

- * Décider l'attribution d'une subvention de 4 000 € à la commune du Péage de Roussillon qui sera financée par les crédits du compte 65734 du BP 2021.
- * Décider l'attribution d'une subvention de 5 100 € au centre social du Roussillonnais qui sera financée par les crédits du compte 6574 du BP 2021.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide l'attribution d'une subvention de 4 000 € à la commune du Péage de Roussillon qui sera financée par les crédits du compte 65734 du BP 2021, et l'attribution d'une subvention de 5 100 € au centre social du Roussillonnais qui sera financée par les crédits du compte 6574 du BP 2021.

5 – Formations BAFA

Sandrine LECOUTRE expose que Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes participe au développement de l'offre d'encadrant diplômés en BAFA/BAFD via un appui financier des stages.

En 2019, un bilan des deux anciens dispositifs a été réalisé.

En 2020, le BAFA EBER a vu le jour :

- Deux sessions de formation générale + le PSC1 (Formation aux Premiers Secours) :
 - Une pendant les vacances de février, au centre social de l'île du Battoir à Beaufort, Beaurepaire,
 - Une autre lors des vacances d'Octobre, à l'Ecole Glay à St Clair du Rhône,
- Accès à toute personne ayant plus de 17 ans et habitant le territoire,
- Un engagement de 35 heures de bénévolat
- Une aide financière de la collectivité est calculée en fonction du Quotient Familial pour la partie générale et approfondissement selon le tableau ci-joint

QUOTIENT FAMILIAL CAF	DEDUCTION
De 0 à 610	70%
De 611 à 915	50%
+ de 915	40%

Un travail se poursuit avec les structures enfance-jeunesse du territoire pour co-construire la formation générale avec les CEMEA. Le Point Information Jeunesse et les structures enfance-jeunesse accompagnent les personnes engagées dans la formation BAFA.

La totalité de cette action est inscrite au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de l'Isère (Cf. Contrat enfance-jeunesse approuvé lors du conseil communautaire du 18 décembre 2019) avec un financement de la CAF d'environ 88 % de la dépense engagée par Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes. Sandrine LECOUTRE propose d'inscrire une enveloppe de 10 000 € au budget Jeunesse sur la ligne 611 pour 2021 et de préciser que les modalités d'attribution de cette aide financière restent valables pour les années suivantes jusqu'à une nouvelle délibération du conseil communautaire.

- Au plan technique, le BAFA se déroule en 3 étapes :

- ❖ la formation théorique ou générale / payante : à Beaufort, Beaurepaire ou St Clair du Rhône avec le PSC1
- ❖ le stage pratique : en situation d'animation dans une structure habilitée (selon la structure, le stagiaire peut être ou non rémunéré) en partenariat avec les 12 structures présentes sur le territoire
- ❖ l'Approfondissement / payant aussi pour approfondir une spécificité : théâtre ou grands jeux ou les 3-6 ans ect....

- Les éléments quantitatifs suivants peuvent être fournis pour 2020 :

- Session de février 2020 : 17 personnes
- Session d'octobre 2020 : 14 personnes
- Nombre de Session d'Approfondissement en 2020 : 5 personnes
- Total : 36 personnes (Nombre de personnes contractualisé avec la CAF : 40/ an).

Beaucoup de sessions d'Approfondissement ont été annulées ou reportées à cause de la crise sanitaire donc moins de candidats.

Éléments financiers soit une dépense totale d'EBER de : 7765,20 €

Recette estimée de la CAF : 6800 €

Reste à charge pour EBER : 965,20 €

Éléments comparatifs en 2019 même si on était sur les deux anciens dispositifs :

Le nombre de stagiaire à la formation BAFA/BAFD	42 : 41 BAFA et 1 BAFD
L'organisme prestataire	CEMEA pour les 2 sessions de formation théorique (Février à Beaurepaire et Avril à St Clair du Rhône) Pour le BAFA Approfondissement sur catalogue des différents organismes
Subvention versée par EBER	9 549,20 €
Participation des 42 personnes	7766,80 €
Recette de la CAF	8733,54 €
Reste à charge pour EBER	815,66 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- ❖ **Approuve les modalités d'organisation du BAFA EBER telles que décrites ci-dessus qui seront en vigueur pour l'année 2021 ainsi que pour les années suivantes jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération apportant des modifications à ce dispositif.**
- ❖ **Financera la dépense prévisionnelle de 10 000 €/an**

6 – Personnel communautaire

6-1/ Titres restaurant : mandat donné au centre départemental de gestion

Sylvie DEZARNAUD expose que la loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents et d'en définir librement les modalités. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du centre de gestion. La CCPR s'était engagée dans cette démarche par son adhésion au contrat cadre proposé par le centre de gestion de l'Isère pour une mise en place des titres restaurant au 1er janvier 2014 ; ce contrat a été renouvelé le 1er janvier 2018 et prendra fin le 31 décembre 2021.

Le Centre de gestion de l'Isère procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Sylvie DEZARNAUD propose aux membres du conseil communautaire de charger le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion. La durée du contrat est fixée à 4 ans, à effet du 1er janvier 2022.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- ❖ **La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.**
- ❖ **Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.**
- ❖ **Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022.**

6-2/ Créations de postes

Sylvie DEZARNAUD expose que le conseil communautaire est appelé à autoriser la création de plusieurs postes pour mise en adéquation du poste budgétaire avec le grade de l'agent, ou du temps de travail du poste budgétaire avec le temps de travail réel de l'agent en lien avec le besoin de la collectivité ; ou pour pourvoir un poste vacant.

*** Budget général :**

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe suite au recrutement par voie de mutation d'un assistant de prévention. Ce recrutement fait suite à un départ à la retraite, le poste devenu vacant fera l'objet d'une suppression dans le courant de l'année, après avis du Comité Technique.
- Création d'un poste d'adjoint technique à 21h30 (poste existant à 17h30 pour les heures au gymnase de Beaurepaire auquel il convient d'ajouter 4 heures pour l'entretien de la station d'épuration Beaurepaire/service des eaux d'EBER), le poste à 17 h 30 fera l'objet d'une suppression dans le courant de l'année, après avis du Comité Technique.
- Création d'un poste d'Assistant enseignement artistique principal de 2ème classe à 20 heures suite au départ d'un Assistant enseignement artistique principal de 2ème classe en disponibilité sur un poste de 12.5h et à la démission d'un assistant d'enseignement artistique sur un poste

de 10h. Les deux postes devenus vacants feront l'objet d'une suppression dans le courant de l'année, après avis du Comité Technique.

* Budget tourisme :

- Création d'un poste de Chargé de promotion communication et animation numérique touristique en catégorie B, ce poste sera pourvu par un agent recruté sur un contrat de projet.
- Il est par ailleurs proposé la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe pour l'ingénierie du service voirie au vu du nombre de dossiers à traiter qui a progressé notamment du fait de la fusion de la CCPR et de la CCTB.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

❖ **Décide la création des postes suivants :**

1) Budget général

- **1 poste d'adjoint technique principal 2nde classe à temps complet**
- **1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet**
- **1 poste d'adjoint technique à temps non complet (21h30/35h)**
- **1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2nde classe à temps complet**

2) Budget tourisme

- **1 poste de chargé de promotion communication et animation numérique touristique en catégorie B dans le cadre d'un contrat de projet.**

7 – Emploi : soutien à l'action « Des marches pour l'emploi »

Béatrice MOULIN MARTIN expose que dans le cadre du Plan d'inclusion active des personnes éloignées de l'emploi, un axe est dédié au renforcement des partenariats avec les acteurs économiques. A ce titre, il est prévu de développer les liens avec les agences d'emploi du territoire (ex agences d'interim) qui sont un des principaux vecteurs de recrutement des entreprises locales.

En 2020 un partenariat avec AKTO, opérateurs de compétences de la branche du travail temporaire (ex OPCA), a été initié. L'objectif était de renforcer le retour à l'emploi des publics les plus fragiles du territoire d'EBER. L'action s'articulait autour de la rencontre entre les besoins des entreprises du territoire et les compétences disponibles en multipliant les rencontres entre employeurs et demandeurs d'emploi. AKTO met ainsi à disposition des moyens humains dont les missions sont de stimuler la coopération entre les différents acteurs de l'emploi, publics comme privés, d'encourager la convergence et le décloisonnement des différents dispositifs de l'emploi et de l'accompagnement social.

Le bilan fait apparaître qu'en 2020, malgré le contexte sanitaire qui a entraîné l'annulation de certaines actions, 30 demandeurs d'emploi longue durée se sont vus proposer des accompagnements (présentation du travail temporaire et ateliers de simulation d'entretiens d'embauche). 4 actions en direction des professionnels de l'emploi et de l'insertion ont également été proposées sur Roussillon et Beaurepaire (mise en place d'actions entre les agences d'emploi et les professionnels référents de parcours, présentation des dispositifs d'aides d'action sociale en direction des salariés de l'intérim).

Pour l'année 2021, il est proposé de poursuivre cette action qui est également soutenue par le Département. Les axes de travail s'articuleront autour :

- D'ateliers de découverte des métiers en tension du territoire,
- D'action d'accompagnement renforcé et individualisé sous forme de parrainage : 1 agence d'emploi accompagne 1 allocataire RSA dans sa recherche d'emploi,
- D'ateliers de simulation d'entretiens,
- D'une étude de faisabilité sur la mise en place d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) en lien avec les agences d'emploi et Pôle Emploi

Une subvention de 5 000 € est sollicitée auprès d'EBER pour la mise en œuvre de l'action. Le Département apporte un cofinancement à hauteur de 15 050 €.

Béatrice MOULIN MARTIN propose au conseil communautaire de reconduire cette subvention dans les mêmes conditions qu'en 2020 au regard du bilan positif de cette action qui a reçu un avis favorable de la commission emploi insertion dans sa réunion du 1^{er} décembre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main d'œuvre (AKTO) pour l'action « Des marches pour l'Emploi » sur EBER.

8 – Logement aide à l'amélioration de l'habitat

Christelle GRANGEOT expose que, poursuivant les politiques engagées par la CCPR et la CCTB, EBER a maintenu depuis 2019 les aides en faveur de la rénovation thermique des logements privés des ménages modestes en contractant avec l'Etat et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

Une aide de 500 € est apportée par EBER aux propriétaires de maisons individuelles pour des projets de rénovation énergétique qui entrent dans le cadre des PIG « Mieux Habiter et Adapter son Logement » ou Sortir du Mal Logement » et du programme national « Habiter Mieux ». Elle s'adosse aux aides de l'Anah et s'ajoute également à celles du Département et des caisses de retraite.

Les travaux subventionnés répondent à une exigence d'amélioration des performances énergétiques d'au minimum 35% pour les ménages ne dépassant pas les plafonds très modestes et modestes de l'Anah. L'instruction technique des dossiers est assurée par SOLIHA Isère Savoie qui réalise des permanences (2 par mois à Saint Maurice l'Exil et 1 par mois à Beaurepaire) et accompagne les propriétaires dans le montage de leur dossier de subvention.

Christelle GRANGEOT propose au conseil communautaire de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif d'aide selon les mêmes conditions, et pour les dossiers déposés à l'Anah entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. La procédure étant simplifiée, la délibération du conseil communautaire sera suffisante pour enclencher la reconduction du partenariat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- ❖ **Valide la demande de renouvellement du partenariat avec l'Etat et l'ANAH pour l'aide à la rénovation thermique des logements privés au titre de l'année 2021 avec une programmation prévisionnelle de 50 dossiers.**
- ❖ **Décide qu'EBER communauté de communes apportera un soutien de 500 €/dossier pour la réalisation d'un nombre maximum de 50 projets de rénovation thermique engagés par des propriétaires occupants dans le cadre du programme Habiter Mieux, soit une enveloppe globale de crédits de 25 000 €.**
- ❖ **Valide la poursuite de l'organisation des permanences sur Saint Maurice l'Exil et Beaurepaire tel exposé ci-dessus.**

9 – Subvention à l'UCOL pour le centre Charles Marchisio du Chambon sur Lignon

Sylvie DEZARNAUD expose que par 2 correspondances des 30 novembre 2020 et 21 janvier 2021 faisant suite à divers échanges, l'UCOL a renouvelé sa demande de subvention affectée au centre Charles Marchisio du Chambon sur Lignon.

Le Bureau, dans sa réunion du 4 janvier 2021, propose au conseil communautaire le vote sur 2 ans d'une subvention exceptionnelle de 26 000 € soit 13 000 € au titre de 2021.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- ❖ **Approuve le vote d'une subvention exceptionnelle de 26 000 €, versée pour 13 000 € sur l'exercice 2021 et 13 000 € sur l'exercice 2022, à l'Union cantonale des œuvres laïques du Pays Roussillonnais affectée au centre Charles Marchisio du Chambon sur Lignon.**
- ❖ **Financera la présente dépense par les crédits du compte 6574 du budget communautaire dont 13 000 € sur l'exercice 2021.**

10 – Eau – Assainissement

10-1/ Dégrèvements de titres de recettes

Jean-Charles MALATRAIT propose au conseil communautaire, après avis favorable du conseil d'exploitation des régies, les dégrèvements de titres de recettes suivants portant sur les exercices 2019 et 2020 d'un montant total de 3 457,50 € TTC en assainissement et 3 609, 46 € TTC en eau.

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 19/01/2021- EAU												
NO M	COMMUNE	N° site	Conso réelle	MOTIF FUITE	CONSO MOYENNE	FACTURE INITIALE	BORDEREAU ET TITRE	M3 dégrèvements EAU	MONTANT DGV. TTC 5,5%	M3 dégrèvements MRC	MONTANT DGV. TTC 10%	MONTANT DGV. TTC
IBM	ST MAURICE	018.03047	302	PIECE PLOMBERIE	8	2019-EA-00-32153	225/481	286m3	422,73 €	294m3	48,51 €	471,24 €
BE	LE PEAGE	012.42067	44	ROBINET ARRET APRES CPTEUR		2019-EA-00-28805	212/604	44m3	65,02 €	44m3	7,26 €	72,28 €
SJ	ST MAURICE	018.00499	75	CANALISATION	32	2020-EA-00-53416	184/302	11m3	16,72 €	43m3	7,10 €	23,82 €
BA	ST MAURICE	018.00240	167	WC	66	2020-EA-00-55048	196/325	35m3	53,21 €	50m3	8,25 €	61,46 €
OS	ROUSSILLON	010.02329	494	CANALISATION	284	2020-EA-00-51932	170/272	0m3		210m3	34,65 €	34,65 €
CG	ST MAURICE	018.00617	1828	PIECE PLOMBERIE	42	2020-EA-00-52076	184/302	1 744m3	2 651,32 €	1 786m3	294,69 €	2 946,01 €
									TOTAL TTC	3 609,46 €		

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 19/01/2021 - ASSAINISSEMENT										
NOM	REGIE	N° site	Conso réelle	MOTIF FUITE	CONSO MOYENNE	FACTURE INITIALE	BORDEREAU ET TITRE	M3 dégrèvements ASST 10 %	MONTANT DGV. TTC 10%	
IBM	ST MAURICE	018.03047	302	PIECE PLOMBERIE	8	2019-EA-00-32153	191/507	294m3	352,51 €	
BE	LE PEAGE	012.42067	44	ROBINET ARRET APRES CPTEUR		2019-EA-00-28805	212/604	44m3	52,76 €	
SJ	ST MAURICE	018.00499	75	CANALISATION	32	2020-EA-00-53416	154/1465	43m3	53,92 €	
BA	ST MAURICE	018.00240	167	WC	66	2020-EA-00-55048	154/1474	50m3	62,70 €	
OS	ROUSSILLON	010.02329	494	CANALISATION	284	2020-EA-00-51932	153/1455	210m3	263,34 €	
CG	ST MAURICE	018.00617	1828	PIECE PLOMBERIE	42	2020-EA-00-52076	154/1465	1 786m3	2 239,64 €	
									TOTAL	3 024,87 €

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 19/01/2021 - ASSAINISSEMENT														
NO M	REGIE	N° site	Conso réelle	MOTIF FUIITE	CONSO MOYENNE	FACTURE INITIALE	BORDERE AU ET TITRE	M3 dégrévés POLLUTION 5,5 %	POLLUTION TTC 5,5 %	M3 dégrévés asst	ASST TTC 10%	MRC TTC 10%	TOTAL 10%	TOTAL DEGREVEMENT TTC
BJ M	ST CLAIR	021.SC893-A	813	CANALISATION	471	2020-EA-00-4390	73/308			342m3	376,20 €	56,43 €	432,63 €	432,63 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- ❖ **Décide l'annulation totale ou partielle des factures indiquées ci-dessus et le remboursement des sommes indiquées d'un montant total de 3 457,50 € TTC en assainissement et 3 609,46 € TTC en eau.**

10-2/ Tarifs 2021 analyse reliquats d'azote

Jean-Charles MALATRAIT expose que dans le cadre du programme d'actions sur l'aire d'alimentation du Captage du Golley porté par le service des eaux, ce dernier propose depuis 2012 aux agriculteurs concernés de participer à une campagne de Reliquat d'Azote Sortie d'Hiver (RSH). Chaque début d'année, les agriculteurs intéressés retournent une demande d'inscription. Les frais de prélèvement et d'analyses sont réglés par le service des eaux puis refacturés aux agriculteurs (En 2020 : 6 agriculteurs pour 7 analyses). Pour 2021, il est proposé aux agriculteurs un tarif de 60,10 € HT/analyse (établi sur la base des factures fournisseurs 2020 soit 28,00 € prélèvement + 32,10 € analyse).

Jean-Charles MALATRAIT propose de se prononcer sur ce tarif de 60,10 € HT/analyse applicable pour 2021.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, approuve l'organisation par la communauté de communes d'une campagne d'analyse des reliquats d'azote en sortie d'hiver selon les modalités définies ci-dessus et fixe le tarif de refacturation aux agriculteurs à 60,10 € HT/analyse.

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvie DEZARNAUD clôt la séance du conseil communautaire à 20h42.

Sylvie DEZARNAUD

Présidente

CONTRAT DE VILLE - Programmation 2021

					Propositions 2021				
Structure	Projet	Renouvellement	Coût de l'action (hors contributions volontaires)	TOTAL subventions demandées Pol ville	Etat	EBER	CAF	Région	Commentaires
Alpes Isère Habitat	Travaux à la relocation	non	7 000 €	2 500 €		2 500 €			
APMV	Le camion éducatif. A la rencontre des enfants et parents des Gens du Voyage	oui	2 550 €	1 500 €	1 500 €				
APMV	A la bonne franquette	oui	4 080 €	2 500 €	1 500 €	1 000 €			
Centre social du Roussillonnais	Espace libre numérique et accompagnement au numérique	oui	20 448 €	7 000 €	3 500 €	1 000 €			
Centre social du Roussillonnais	Accompagnement à la scolarité parents/ enfants et jeunes	oui	48 737 €	15 000 €	5 000 €	2 000 €			
Centre social du Roussillonnais	Prendre conscience pour mieux repartir - mesures de responsabilisation	oui	7 848 €	3 000 €					Réorientation FIDP En 2020 : 3 000 € FIDP
Centre social du Roussillonnais	Débattre pour ne pas se battre	oui	14 221 €	10 000 €					Réorientation FIDP En 2020 : 10 000 € FIDP
Centre social du Roussillonnais	Ateliers de socialisation et d'apprentissage du français	oui	42 605 €	9 000 €		2 000 €			En 2020 : 9 000 € BOP 104
Centre social du Roussillonnais	A la pause, on se pose	oui	6 503 €	1 500 €	1 200 €				
Centre social du Roussillonnais	Tissage de liens (Animations de proximité)	oui	25 934 €	9 000 €	2 000 €	3 000 €			
Centre social du Roussillonnais	Les filles au sport	oui	5 519 €	2 500 €	2 500 €				
Centre social du Roussillonnais	Café rencontre des parents pour raccrocher leurs jeunes en galère	oui	4 028 €	2 000 €	2 000 €				
CMA 38	Maintien des entreprises et des emplois en QPV	non	9 000 €	6 300 €	4 000 €	2 300 €			5 300 € obtenus en 2018 : 4 000 € Etat et 1 300 € CCPR

Groupe SOS Solidarités	Ateliers socio linguistiques	non	8 704 €	6 704 €		1 000 €			En 2020 : 1 500 € BOP 104 2021 : 2 000 € BOP 104
Groupe SOS Solidarités	Ateliers socio linguistiques à visée professionnelle	non	8 704 €	6 704 €		1 500 €			En 2020 : 2 000 € BOP 104
Mission Locale de l'Isère Rhodanienne (MLIR)	Mission locale itinérante à la rencontre des habitants	non	6 677 €	6 000 €	5 000 €				Convention annuelle d'EBER
Mission Locale de l'Isère Rhodanienne (MLIR)	Mobilité inclusive	non	51 110 €	10 000 €	4 000 €				Convention annuelle d'EBER
PIMMS de l'Isère	Bus itinérant France Services	non	89 820 €	5 000 €		2 500 €			1250 € Péage de Roussillon et 1250 € Roussillon
PREVENIR	Chantiers éducatifs permanents	oui	98 666 €	6 000 €	4 000 €				Convention annuelle d'EBER
PREVENIR	Les jeunes ont du talent	oui	18 150 €	9 800 €	4 000 €				Convention annuelle d'EBER
Rhodia club omnisports	PASS SPORTS	oui	22 638 €	10 950 €	5 000 €	3 000 €			
Ville de Péage de Roussillon	Création d'un city parc aux Ayencins	non	250 000 €	175 000 €				50 000 €	Agence du sport au niveau de l'Etat
Ville de Péage de Roussillon	Alors on danse	oui	8 101 €	6 481 €	2 000 €	1 000 €			
Ville de Péage de Roussillon	Lecture et compagnie	oui	17 055 €	13 644 €	4 000 €	3 000 €			
Ville de Péage de Roussillon	Coup de pouces dans tes apprentissages	oui	15 829 €	12 633 €	8 000 €	1 000 €			
Ville de Péage de Roussillon	Garde le cap !	oui	10 084 €	8 067 €	6 000 €	2 000 €			
Ville de Péage de Roussillon	Ado août	non	16 745 €	14 780 €					Réorientation VVV
Ville de Roussillon	Oser dire non	oui	3 960 €	3 000 €		1 000 €			FIPD pour l'Etat
EBER	Ingénierie de la politique de la ville 2020	oui	39 717 €	3 000 €	3 000 €				
29	29	20		369 563 €	68 200 €	29 800 €	0 €	50 000 €	

					Propositions 2021			
Structure	Projet	Renouvellement	Coût de l'action (hors contributions volontaires)	Pol ville	Etat	EBER	CAF	Région
CCAS de Péage de Roussillon	Programme de réussite éducative - Parcours	oui	31 045 €	21 000 €	16 000 €		5 000 €	
CCAS de Péage de Roussillon	Programme de réussite éducative - Ingénierie	oui	18 759 €	15 000 €	15 000 €			
CCAS de Péage de Roussillon	Programme de réussite éducative - parcours et ingénierie	oui	7 000 €			7 000 €		
CCAS de Péage de Roussillon	Programme de réussite éducative - 16 - 18 ans	non	5 062 €	4 050 €			550 €	
			61 866 €	40 050 €	31 000 €	7 000 €	5 550 €	